

Développement, animation des territoires ruraux

Les titulaires de ce BTSA développent, animent et dynamisent les territoires ruraux en accompagnant divers projets au sein de collectivités territoriales ou de structures de prestations de services (syndicats, associations, entreprises, etc.).

Dans cette perspective, les élèves apprennent à concevoir, mettre en œuvre, gérer et développer des projets de promotion et de valorisation d'un territoire rural. Les projets concernent des domaines variés liés par exemple au social, au tourisme, à la culture, ou encore au développement durable. Les élèves doivent tenir compte des enjeux politiques, économiques et sociaux de ce territoire. Ils ou elles sont formés à la communication professionnelle, aux techniques d'animation, de médiation et de négociation. Il faut savoir identifier et mobiliser les partenaires impliqués dans les projets et assurer un rôle de médiation entre l'employeur, les usagers et les différents acteurs du territoire. La pratique d'une langue étrangère est appréciée notamment lors d'activités d'animations.

Débouchés

Les titulaires de ce BTSA peuvent exercer dans une collectivité territoriale ou une structure de prestation de services (syndicat, association, entreprise, etc.). Leurs activités sont liées à l'animation et au développement des territoires ruraux et visent les usagers, les exploitations agricoles ou les entreprises rurales. La désignation des fonctions varient parfois selon la structure qui l'emploie.

Métiers accessibles :

- Chargé ou chargée de développement,
- Animateur ou animatrice de territoire rural,
- Responsable de structures en milieu rural,
- Coordinateur ou coordinatrice de projet,
- Coordinateur ou coordinatrice de services aux personnes, etc.

Accès à la formation

- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Services de proximité et vie locale
- Bac techno STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie, alimentation, environnement, territoires
- Bac techno STMG Sciences et technologies du management et de la gestion
- Bac techno ST2S Sciences et technologies de la santé et du social.
- Bac général S ou ES

Statistiques

En 2017, dans l'académie : 22 élèves présentés, 16 admis.

Programme

Domaine et Module	Horaire global sur les 2 ans
Projet personnel de formation et professionnel : -M11- Accompagnement au projet personnel	87h
DOMAINE COMMUN	
Ouverture sur le monde :	
- M21 - Organisation économique, sociale et juridique	87h
- M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174h
- M23 - Langue vivante	116h
Activités pluridisciplinaires du tronc commun	24h
- M31 - EPS	87h
DOMAINE PROFESSIONNEL	
Traitement des données et informatique :	
- M41 - Traitement des données	72h30
- M42 - Technologies de l'information et du multimédia	43h30
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel :	
- M51 - De l'espace au territoire	87h
- M52 - Les acteurs de services en territoire rural	116h
- M53 - Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services	145h
- M54 - Méthodologie de projet	58h
- M55 - Conception et mise en œuvre d'un projet de service en territoire rural	87h
- M56 - Mercatique et qualité des services	87h
- M57- Gestion juridique et financière des services	116h
- M58 - Animation, communication et négociation professionnelles	116h
- M61 - Stage(s)	12 à 16 sem
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel	150h
- M71 - Module d'initiative locale (MIL)	87h

L'obtention du BTSA équivaut à 120 crédits (ECTS).

L'examen comporte deux groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

1er groupe, épreuves organisées en fin de formation :

- Expression française et culture socio-économique, coeff. 6
- Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnelle, coeff. 12

2e groupe, épreuves évaluées en cours d'année (CCF) :

- Communication, coeff. 3
- Langue vivante 1, coeff. 3
- Traitement des données et informatique, coeff. 3
- Identifier les éléments du contexte d'une structure et d'un projet en territoire rural, coeff. 4
- Réaliser un diagnostic ciblé - Concevoir et mettre en œuvre un projet de services en territoire rural, coeff. 5
- Epreuve facultative langue vivante 2, coeff. 2 (points >10)
- EPS, coeff. 3 (points >10)
- MIL, coeff. 3 (points >10)

Descriptif des matières

Enseignements scientifiques et techniques liés au secteur professionnel :

- **De l'espace au territoire** : évolution du monde rural français, ses dynamiques et ses enjeux.
- **Les acteurs de services en territoire rural** : Les principaux acteurs, leurs rôles et fonctionnement dans le développement local (collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, associations, par exemple), etc.
- **Diagnostic de territoire cible dans le secteur des services** : réalisation de diagnostics ciblés avec axes d'intervention et propositions d'actions.
- **Méthodologie, conception et conduite d'un projet de service** : appropriation de projets et choix d'une méthodologie adaptée, réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité, mise en œuvre du projet, évaluation et bilan.
- **Mercatique et qualité des services** : Etude de marché, choix stratégiques, plan de marchéage, facteurs clés de la qualité (démarche qualité, label, certification...), etc.
- **Gestions juridique et financière des services** : outils de gestion comptable, financière et budgétaire, etc.
- **Animation, communication et négociations professionnelles** : accueil, information, orientation de publics, conception d'une stratégie et réalisation de produits de communication, conduite d'une négociation, médiation relative à un projet.

Le module d'initiative locale (MIL) : mis en place par les équipes pédagogiques, le MIL dépend des opportunités locales. Il peut être orienté vers des activités historiques, ou linguistiques ; l'étude d'une production locale ; l'initiation à des techniques particulières, etc.

Le module d'accompagnement au projet personnel et professionnel doit aider le ou la candidate à affiner ses choix à l'issue de la formation et favoriser son insertion.

Stages (ne concerne pas les apprentis)

En formation initiale, 12 à 16 semaines de stage, dont 10 prises sur la scolarité, complètent la formation.

Poursuites d'études

Bien que le BTSa soit conçu pour entrer sur le marché du travail, il peut donner lieu à une poursuite d'études :

- **Second BTSa en un an.**

- **Certificat de spécialisation (CS)**, Tourisme vert, accueil et animation en milieu rural (hors académie).

- **Licence professionnelle. Exemples :**

- Management et développement économique des entreprises agricoles, IUT de Laon (02)
- Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel, UFR d'histoire-géographie UPJV Amiens (80)

- **Licence. Exemples, éventuellement :**

- Langue étrangères appliquées, UFR des Langues UPJV Amiens
- Histoire de l'art et archéologie, UFR des Arts UPJV Amiens

- **Classe préparatoire scientifique** post-BTS(A)-DUT au lycée agricole du Paraclet, Cottenchy (80). Elle prépare en un an aux concours C des écoles d'ingénieurs en agronomie, comme AgroParisTech ou Agrocampus-Ouest (voir la liste des écoles sur www.concours-agro-veto.net).

- **Ecole d'ingénieurs. Exemples :**

- Unilasalle campus de Beauvais. Après examen du dossier et entretien : entrée en 2^e année pour les titulaires d'un BTSa.

A noter : Des passerelles existent entre le BTSa DATR et le Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle », mention « développements de projets, territoires et réseaux », délivré par le ministère en charge des sports.

Poursuites d'études possibles dans l'académie d'Amiens : consultez nos guides post-bac ou bac+2 sur www.onisep.fr/amiens.

Où se former dans l'académie d'Amiens ?

- **En lycée public :**

- Lycée agricole de la Haute-Somme, à Péronne (80) conjointement avec le lycée agricole de la Baie de Somme à Abbeville pour la 2^e année (80)

- **En apprentissage :**

- CFA Horticole de la Chambre d'agriculture de Laon (02) conjointement avec la MFR de la Capelle (02)

en savoir +

- www.onisep.fr et www.onisep.fr/amiens
- www.monstageenligne.fr

Consultez les documents de l'ONISEP :

En ligne sur www.onisep.fr/amiens : Guides « Entrer dans le sup - Après le bac », « Après le bac pro », « Après un bac + 2 ».

Au CDI de votre établissement, au centre d'information et d'orientation (CIO) ou en vente sur www.onisep.fr :

- Dossiers « Après le bac », « Etudier à l'étranger », « Les écoles d'ingénieurs », « Classes prépa », « Quels métiers demain ? » ; « Entreprendre »,
- Diplômes « Les BTSa, BTS »
- Parcours « Les métiers du social », « Les métiers du tourisme ».

N'hésitez pas à rencontrer un ou une psychologue de l'Éducation nationale.